



COMPTES CONSOLIDÉS  
**2014**

COMPTES CONSOLIDÉS **2014**

## SOMMAIRE

- 04** Repères 2014
- 08** Bilan consolidé
- 10** Compte de résultat consolidé
- 10** État du résultat global consolidé
- 11** Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 12** Variation des capitaux propres
- 13** Annexe des comptes consolidés
- 46** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

# REPÈRES 2014

(y compris coentreprises)

**1 267,5** M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

**53,0** M€

DE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL  
SUR ACTIVITÉ

**40,5** M€

DE RÉSULTAT NET  
PART DU GROUPE

## CHIFFRES CLÉS (EN M€)

### CHIFFRE D'AFFAIRES



694,9 1 119,6 1 267,5

### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ



15,0 43,3 53,0

### RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔTS



10,3 31,5 40,5

### CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE FINANCEMENT IMPÔTS (CAFICE)



33,1 77,4 75,1

### CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES



116,8 137,0 107,3

### TRÉSORERIE



604,9 598,5 470,5

(\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, « Avantages du personnel ».

# REPÈRES 2014

(y compris coentreprises)

63

CHANTIERS

RÉPARTIS  
DANS

32

PAYS

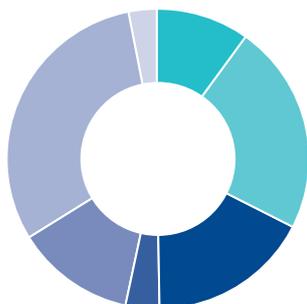
6974

SALARIÉS DANS LE MONDE

CHIFFRE D'AFFAIRES **1 267,5 M€**

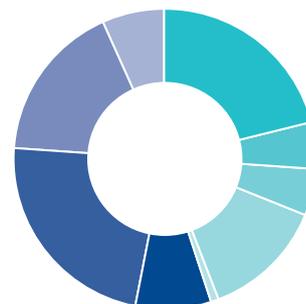
### PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

France	128,6
Europe	286,7
Amériques	217,1
Afrique	44,0
Moyen-Orient	162,8
Asie	392,2
Australie	36,1



### PAR MÉTIER

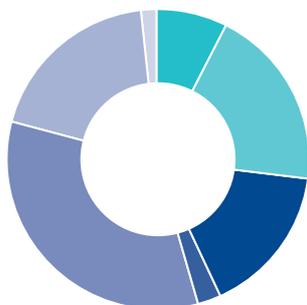
Tunnels	269,7
Routes	64,6
Ponts	61,5
Ferroviaire	166,0
Autres	10,2
<b>Total Infrastructures de transport</b>	<b>572,0</b>
Hydraulique	101,7
Énergie	291,8
Bâtiment	218,4
Grands équipements	83,6



CARNET DE COMMANDES **3 040,9 M€**

### PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

France	230,8
Europe	589,2
Amériques	491,1
Afrique	78,5
Moyen-Orient	1 020,3
Asie	580,5
Australie	50,5



### PAR MÉTIER

Tunnels	517,1
Routes	340,1
Ponts	323,3
Ferroviaire	690,7
Autres	24,2
<b>Total Infrastructures de transport</b>	<b>1 895,4</b>
Hydraulique	170,3
Énergie	706,1
Bâtiment	148,7
Grands équipements	120,4



# REPÈRES 2014

**1 031,0** M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

**50,1** M€

DE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL  
SUR ACTIVITÉ

**40,5** M€

DE RÉSULTAT NET  
PART DU GROUPE

## CHIFFRES CLÉS (EN M€)

### CHIFFRE D'AFFAIRES



574,3 960,4 1 031,0

### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ



11,5 30,5 50,1

### RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔTS



10,3 31,5 40,5

### CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE FINANCEMENT IMPÔTS (CAFICE)



27,1 61,3 58,9

### CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES



116,8 137,0 107,3

### TRÉSORERIE



549,1 536,4 486,3

(\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, « Avantages du personnel ».

## REPÈRES 2014

52

RÉPARTIS  
DANS

29

4 985

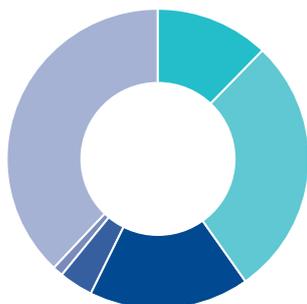
CHANTIERS

PAYS

SALARIÉS DANS LE MONDE

CHIFFRE D'AFFAIRES **1 031,0 M€**PAR ZONE  
GÉOGRAPHIQUE

■ France	128,6
■ Europe	286,7
■ Amériques	177,0
■ Afrique	37,7
■ Moyen-Orient	8,8
■ Asie	392,2



## PAR MÉTIER

■ Tunnels	193,9
■ Routes	64,6
■ Ponts	61,5
■ Ferroviaire	117,5
■ Autres	10,2
<b>Total Infrastructures de transport</b>	<b>447,7</b>
■ Hydraulique	100,9
■ Énergie	255,6
■ Bâtiment	163,1
■ Grands équipements	63,7

CARNET DE COMMANDES **2 079,4 M€**PAR ZONE  
GÉOGRAPHIQUE

■ France	230,8
■ Europe	589,2
■ Amériques	408,3
■ Afrique	73,9
■ Moyen-Orient	196,7
■ Asie	580,5



## PAR MÉTIER

■ Tunnels	257,5
■ Routes	340,1
■ Ponts	323,3
■ Ferroviaire	66,4
■ Autres	24,2
<b>Total Infrastructures de transport</b>	<b>1 011,5</b>
■ Hydraulique	170,3
■ Énergie	655,6
■ Bâtiment	131,6
■ Grands équipements	110,4



## BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2014

ACTIF					
<i>en milliers d'euros</i>	NOTES	EXERCICE 2014			EXERCICE 2013
		Montant brut	Amort. prov.	Montant net	Montant net
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>					
Immobilisations incorporelles	1	8 930	8 708	222	180
Écarts d'acquisition		263	263	-	-
Immobilisations corporelles	2	164 752	98 085	66 667	66 593
Participations dans les sociétés mises en équivalence	3	14 009	-	14 009	16 054
Autres actifs financiers non courants	4	11 757	1 865	9 892	10 333
Impôts différés actifs non courants	16	10 298	-	10 298	9 215
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>210 009</b>	<b>108 921</b>	<b>101 088</b>	<b>102 375</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>					
Stocks et travaux en cours	6	23 264	-	23 264	16 519
Clients et comptes rattachés	6	365 015	353	364 662	322 903
Autres créances d'exploitation	6	422 177	37 123	385 054	357 541
Autres actifs courants	6	41 394	19	41 375	43 047
Actifs d'impôt exigible	6	1 831	-	1 831	1 498
Impôts différés actifs courants	16	185	-	185	850
Actifs financiers de gestion de trésorerie	5-9	369 029	139	368 890	376 247
Disponibilités et équivalents de trésorerie	5-9	193 649	-	193 649	181 532
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>1 416 544</b>	<b>37 634</b>	<b>1 378 910</b>	<b>1 300 137</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 626 553</b>	<b>146 555</b>	<b>1 479 998</b>	<b>1 402 512</b>

# BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2014

## PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	NOTES	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		67 854	67 854
Primes liées au capital		19 252	19 252
Réserves consolidées		14 757	18 417
Résultat net		40 450	31 495
Acompte sur dividendes		(35 013)	-
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>107 300</b>	<b>137 018</b>
Intérêts minoritaires		-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>107 300</b>	<b>137 018</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Engagements de retraites et autres avantages au personnel	7	23 520	20 064
Provisions pour risques non courantes	8	54 737	14 090
Autres passifs non courants		1 998	2 520
Impôts différés passifs non courants	16	945	945
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>81 200</b>	<b>37 619</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Provisions pour risques courantes	6-8	186 644	197 019
Fournisseurs	6	443 985	381 573
Passifs d'impôt exigible	6	4 202	3 295
Impôts différés passifs courants	16	185	850
Dettes financières courantes	9	76 192	21 374
Autres passifs courants	6-10	580 290	623 764
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>1 291 498</b>	<b>1 227 875</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 479 998</b>	<b>1 402 512</b>

## COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014

en milliers d'euros	NOTES	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>12</b>	<b>1 031 012</b>	<b>960 377</b>
Produits des activités annexes		1 373	892
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>13</b>	<b>1 032 385</b>	<b>961 269</b>
Achats consommés		(200 051)	(224 288)
Sous-traitance et autres charges externes		(514 044)	(471 384)
Charges de personnel	20	(214 377)	(228 081)
Impôts et taxes		(103 229)	(8 574)
Autres produits et charges opérationnels		1 750	(7 062)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(45 272)	8 667
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ</b>	<b>13</b>	<b>50 062</b>	<b>30 547</b>
(en % du chiffre d'affaires)		4,86 %	3,18 %
Paiements en actions	14	(2 338)	(2 414)
Résultat des sociétés mises en équivalence		2 737	12 693
Autres éléments opérationnels courants		(346)	(1 706)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>50 115</b>	<b>39 120</b>
(en % du chiffre d'affaires)		4,86 %	4,07 %
Effets de périmètre et cessions de titres		(186)	373
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>49 929</b>	<b>39 493</b>
(en % du chiffre d'affaires)		4,84 %	4,11 %
Coût de l'endettement financier brut		(1 095)	(502)
Produits financiers des placements de trésorerie		4 108	2 809
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>		<b>3 013</b>	<b>2 307</b>
Autres produits et charges financiers	15	(963)	(804)
Charge nette d'impôts	16	(11 529)	(9 926)
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>40 450</b>	<b>31 070</b>
Résultat net part des minoritaires		-	(425)
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>40 450</b>	<b>31 495</b>
(en % du chiffre d'affaires)		3,92 %	3,28 %
Nombre d'actions		4 523 591	4 523 591
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b> (en euros)		<b>8,94</b>	<b>6,96</b>

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

en milliers d'euros	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013
<b>Résultat net de l'exercice</b> (y compris part des minoritaires)	<b>40 450</b>	<b>31 070</b>
Écarts de conversion	(682)	541
Écarts actuariels sur engagements de retraite	(2 777)	(326)
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(3 459)</b>	<b>215</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE</b>	<b>36 991</b>	<b>31 285</b>
dont : Part du Groupe	37 239	31 574
Part des intérêts minoritaires	(248)	(289)

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	40 450	31 070
Dotations nettes aux amortissements	24 673	38 615
Dotations nettes aux provisions	(3 669)	(527)
Paiements en actions	(1 951)	(2 077)
Plus-values ou moins-values de cession	(6 390)	(740)
Dividendes des sociétés non consolidées et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(2 769)	(12 693)
Variation de juste valeur des instruments dérivés de change et autres	-	(2)
Coût de l'endettement financier net	(3 013)	(2 307)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	11 529	9 926
<b>Capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement financier</b>	<b>58 860</b>	<b>61 265</b>
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité (y compris dettes liées aux avantages au personnel)	(24 331)	5 122
Variation des provisions pour risques et charges courantes	10 736	(34 216)
Impôts payés	(7 016)	(943)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	3 021	2 297
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	9 537	7 679
<b>Flux de trésorerie généré par l'activité (I)</b>	<b>50 807</b>	<b>41 204</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(39 751)	(44 507)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 082	1 731
Acquisition d'immobilisations financières	(418)	-
Cession d'immobilisations financières	64	600
Incidence nette des variations de périmètre	5 855	-
Dividendes reçus des titres non consolidés	32	-
Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	774	1 186
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)</b>	<b>(30 362)</b>	<b>(40 990)</b>
Augmentations et réductions de capital des filiales souscrites par des tiers	-	-
Dividendes distribués par la société mère	(65 771)	(9 861)
Variation des emprunts et autres passifs financiers	-	(258)
Variation des actifs et passifs de gestion de trésorerie	59 962	38 023
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)</b>	<b>(5 809)</b>	<b>27 904</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I+II+III)</b>	<b>14 636</b>	<b>28 118</b>
Trésorerie nette à l'ouverture	170 968	145 267
Incidence des variations des cours des devises	1 740	(2 417)
<b>TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE</b>	<b>187 344</b>	<b>170 968</b>
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>187 344</b>	<b>170 968</b>
<i>Actifs financiers de gestion de trésorerie</i>	<i>368 890</i>	<i>376 247</i>
<i>Autres dettes financières courantes et non courantes (hors découverts)</i>	<i>(69 887)</i>	<i>(10 810)</i>
<b>EXCÉDENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE</b>	<b>486 347</b>	<b>536 405</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

au 31 décembre 2014

	CAPITAL SOCIAL	PRIMES ET RÉSERVES	DIFFÉRENCES DE CONVERSION	RÉSULTAT NET	RÉSULTATS ENREGISTRÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	TOTAL PART DU GROUPE	MINORI-TAIRES	TOTAL
<i>en milliers d'euros</i>								
<b>Au 31 décembre 2012<sup>(*)</sup></b>	<b>67 854</b>	<b>37 815</b>	<b>3 929</b>	<b>10 338</b>	<b>(3 146)</b>	<b>116 790</b>	-	<b>116 790</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	10 338	-	(10 338)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	(2)	407	-	-	<b>405</b>	425	830
Distributions de dividendes	-	(9 860)	-	-	-	<b>(9 860)</b>	-	(9 860)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(326)	<b>(326)</b>	-	(326)
Paievements en actions	-	(1 486)	-	-	-	<b>(1 486)</b>	-	(1 486)
Résultat de l'exercice	-	-	-	31 495	-	<b>31 495</b>	(425)	31 070
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>67 854</b>	<b>36 805</b>	<b>4 336</b>	<b>31 495</b>	<b>(3 472)</b>	<b>137 018</b>	-	<b>137 018</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	31 495	-	(31 495)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	(42)	(392)	-	-	<b>(434)</b>	-	(434)
Acompte sur dividendes	-	(35 013)	-	-	-	<b>(35 013)</b>	-	(35 013)
Distributions de dividendes	-	(30 758)	-	-	-	<b>(30 758)</b>	-	(30 758)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(2 777)	<b>(2 777)</b>	-	(2 777)
Paievements en actions	-	(1 186)	-	-	-	<b>(1 186)</b>	-	(1 186)
Résultat de l'exercice	-	-	-	40 450	-	<b>40 450</b>	-	40 450
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>67 854</b>	<b>1 301</b>	<b>3 944</b>	<b>40 450</b>	<b>(6 249)</b>	<b>107 300</b>	-	<b>107 300</b>

Au 31 décembre 2014, le capital de la société mère est composé de 4 523 591 actions au nominal de 15 euros.

(\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, « Avantages du personnel » et décrit en note I.4 des comptes consolidés au 31 décembre 2013.

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

## SOMMAIRE

**I PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION**

- 1 Principes généraux
- 2 Méthodes de consolidation
- 3 Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe
- 4 Changement de présentation du compte de résultat consolidé
- 5 Information sectorielle économique

**II NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT**

- 1 Immobilisations incorporelles nettes
- 2 Immobilisations corporelles nettes
- 3 Participations dans les sociétés mises en équivalence
- 4 Autres actifs financiers non courants
- 5 Actifs financiers de gestion de trésorerie
- 6 Besoin (excédent) en fonds de roulement
- 7 Provisions pour avantages au personnel
- 8 Provisions pour risques et charges
- 9 Excédent (endettement) financier
- 10 Autres passifs courants
- 11 Chiffre d'affaires y compris les coentreprises
- 12 Chiffre d'affaires
- 13 Résultat opérationnel sur activité
- 14 Paiements en actions
- 15 Autres produits et charges financiers
- 16 Charge nette d'impôts
- 17 Transactions avec les parties liées
- 18 Informations financières relatives aux contrats de construction
- 19 Engagements hors bilan
- 20 Charges de personnel - Effectif
- 21 Autres informations
- 22 Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2014

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

I PRINCIPES COMPTABLES  
ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

## 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2014 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2014 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2013, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (voir note I.1.1 « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 »).

La norme IFRS 11 traite de la comptabilisation des partenariats (accords de contrôle conjoint) et remplace la norme IAS 31. Elle s'applique notamment aux contrats de construction et de génie civil réalisés en partenariat. Ceux-ci étaient consolidés dans l'ancien référentiel selon le mode proportionnel. En application de la norme IFRS 11, ces contrats, lorsqu'ils sont réalisés par l'intermédiaire d'une coentreprise au sens de la norme, sont désormais consolidés en mise en équivalence.

La suppression de la consolidation selon le mode proportionnel de certains contrats de construction et de génie civil sous contrôle conjoint entraîne des modifications dans la présentation des états financiers (chiffre d'affaires, immobilisations d'exploitation, créances clients, endettement, etc.) alors que le résultat net reste inchangé.

Pour son reporting opérationnel qui sert de base au pilotage du Groupe, VINCI Construction Grands Projets intègre les coentreprises selon le mode proportionnel, car il considère que cette présentation traduit mieux la mesure de sa performance et de ses risques en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel, de besoin en fonds de roulement ou d'endettement. L'information sectorielle économique reflète le reporting opérationnel et est présentée en note I.5 avec les coentreprises consolidées en mode proportionnel.

### 1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 sont sans impact significatif sur les comptes de VINCI Construction Grands Projets au 31 décembre 2014.

Elles concernent principalement :

Normes relatives aux méthodes de consolidation :

- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 « Dispositions transitoires » ;
- IAS 28 amendée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Autres normes et interprétations :

- IAS 32 amendée « Compensation d'actifs et de passifs financiers » ;
- Modifications d'IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».

### 1.2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2014

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

■ Améliorations annuelles, cycle 2010-2012, 2011-2013 et 2012-2014 ;

■ IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

VINCI Construction Grands Projets mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

L'application d'IFRIC 21 « Droits ou taxes », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, n'aura pas d'impact significatif sur les comptes consolidés annuels et semestriels du Groupe.

## 2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

### 2.1 Périmètre de consolidation

Le Groupe applique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les nouvelles normes relatives au périmètre de consolidation IFRS 10, 11, 12 et IAS 28 amendée.

La norme IFRS 10 « États financiers consolidés » remplace la norme IAS 27 ainsi que l'interprétation SIC 12 « Consolidation - Entités ad hoc » pour tous les aspects relatifs au contrôle et aux procédures de consolidation selon la méthode de l'intégration globale. Elle redéfinit la notion de contrôle d'une entité sur la base de trois critères :

- le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- l'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs ;
- et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

En pratique, les sociétés dont VINCI Construction Grands Projets détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, VINCI Construction Grands Projets réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires afin de vérifier leur caractère purement protectif. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou des tiers (droits de vote

potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles, etc.) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercé par chacune des parties, est également effectuée.

Pour certaines sociétés de projet d'infrastructures en concession ou en contrat de partenariat public-privé dans lesquelles VINCI Construction Grands Projets n'est pas seul investisseur en capital, outre l'analyse de la gouvernance établie avec chaque partenaire, VINCI Construction Grands Projets peut être amené à étudier les caractéristiques des contrats de sous-traitance afin de vérifier qu'ils ne confèrent pas de pouvoirs additionnels susceptibles d'aboutir à une situation de contrôle.

Une analyse est menée en cas d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par VINCI Construction Grands Projets (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif, etc.).

La norme IFRS 11 « Partenariats » remplace la norme IAS 31 pour tous les aspects relatifs à la comptabilisation des entités sous contrôle conjoint.

Le contrôle conjoint est établi lorsque les décisions concernant les activités prépondérantes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les partenariats sont désormais classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet.

- Une coentreprise (*joint-venture*) est un partenariat dans lequel les parties (coentrepreneurs) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
- Une activité conjointe (*joint-operation*) est un partenariat dans lequel les parties (coparticipants) ont des droits directs sur les actifs et des obligations directes au titre des passifs de l'entité. Chaque coparticipant doit comptabiliser sa quote-part d'actifs, de passifs, de produits et de charges relative à ses intérêts dans l'activité conjointe.

La plupart des partenariats de VINCI Construction Grands Projets correspondent à des activités conjointes. Pour contractualiser les activités en partenariat, VINCI Construction Grands Projets a généralement recours aux sociétés en participation (SEP), aux groupements ou aux consortiums.

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

La norme IAS 28 amendée définit la notion d'influence notable et décrit la méthode de la mise en équivalence applicable aux participations dans les entreprises associées et dans les coentreprises au sens d'IFRS 11. Elle intègre également les anciennes dispositions de SIC 13 « Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs ». Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est présumée lorsque la participation de VINCI Construction Grands Projets est supérieure ou égale à 20 %.

Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentage de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est

représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques.

Au niveau du périmètre de consolidation de VINCI Construction Grands Projets, les travaux de mise en œuvre de ces nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28 amendée n'ont modifié les méthodes de consolidation que de deux entités. La période comparative 2013 publiée n'a, en conséquence, pas été retraitée.

**ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

en nombre de sociétés	31.12.2014			31.12.2013		
	TOTAL	France	Étranger	TOTAL	France	Étranger
Intégration globale	17	4	13	20	6	14
Mise en équivalence	2	-	4	2	-	2
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>6</b>	<b>16</b>

**2.2 Opérations intra-groupe**

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement, sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une coentreprise ou une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

**2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers**

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écarts de conversion

dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

**2.4 Opérations en monnaie étrangère**

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en « Autres produits et charges financiers » au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés en couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

**2.5 Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 Révisée. Cette norme est donc appliquée de façon prospective.

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

En application de cette norme révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en contrepartie du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont inclus dans le coût du regroupement d'entreprises et sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de *due diligence* et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils sont présentés au sein du poste « Effets de périmètre et résultat de cession sur titres » du compte de résultat.

Les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise, lorsqu'ils confèrent à leurs porteurs des droits de propriété actuels dans l'entité (droits de vote, participation aux résultats, etc.) ainsi qu'un droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

À la date de prise de contrôle, le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs et passifs d'impôt ou des avantages du personnel qui sont évalués selon leur norme de référence (respectivement IAS 12 et IAS 19) ainsi que des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente qui sont comptabilisés, selon IFRS 5, à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étape, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est valorisée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat.

## 2. 6 Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont

considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts incrémentaux liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

## 3. RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

### 3. 1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les conséquences de la poursuite de la crise économique en Europe, notamment sur la croissance économique, rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

#### 3. 1.1 Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

Le pourcentage d'avancement est calculé en fonction des « droits à dépense », cette méthode correspond à une mesure physique des travaux réalisés convertis en « droits à dépense » pour les exécuter.

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

### 3.1.2 Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés d'offres de souscription d'actions VINCI, de plans d'attribution d'actions de performance VINCI et du plan d'épargne groupe VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

### 3.1.3 Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces engagements sont ainsi susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note II.7 « Provisions pour avantages au personnel ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

### 3.1.4 Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note 3.4 « Contrats de construction ») ;
- les taux d'actualisation retenus.

### 3.1.5 Évaluation à la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, de ses instruments dérivés, ses actifs financiers disponibles à la vente, ses actifs

financiers de gestion de trésorerie et les actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, si absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et certains actifs financiers disponibles à la vente et emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux, etc.). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors, etc.) négociés sur les marchés est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet, à chaque trimestre, de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties.

- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

## 3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IAS 11 selon les modalités décrites ci-dessous. Il inclut, après élimination des opérations intragroupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

- des activités et des actifs contrôlés conjointement sur la base de la quote-part du Groupe. Cela concerne les activités de travaux faites en partenariat au travers de sociétés en participation.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note 3.4 « Contrats de construction » présentée ci-dessous.

### 3.3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériels, matériaux et marchandises, les études et les redevances.

### 3.4 Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11, l'avancement étant généralement déterminé sur la base d'un avancement physique.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

### 3.5 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements en actions ». L'attribution de stock-options, d'actions de performance VINCI et les offres de souscription au plan d'épargne du groupe VINCI représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent, à ce titre, un complément de rémunération supporté par VINCI Construction Grands Projets. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du plan épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier. En conséquence, VINCI a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de le présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions » du résultat opérationnel.

#### 3.5.1 Plans d'options de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions VINCI ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle Monte-Carlo permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarii en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

#### 3.5.2 Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

#### 3.5.3 Plan d'épargne Groupe

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de Bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés de VINCI Construction Grands Projets dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) des actions acquises pendant cinq ans.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

### 3.6 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- la rubrique « Produits financiers des placements » qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par résultat.

### 3.7 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, le résultat de change, les effets d'actualisation et les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

### 3.8 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes appliqués selon l'échéancier de retournement des différences temporelles. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon IFRS 2.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale

considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### 3.9 Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le Groupe n'a pas émis d'instruments de capitaux propres susceptibles d'avoir un effet dilutif.

### 3.10 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

### 3.11 Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Goodwill ». Les goodwill relatifs à des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (*impairment test*) au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable lors de chaque regroupement d'entreprises.

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

**3.12 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est comptabilisée séparément et amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

<b>Constructions :</b>	
■ Gros œuvre	<b>de 20 à 50 ans</b>
■ Installations générales techniques	<b>de 5 à 20 ans</b>
<b>Matériels de chantiers et installations techniques</b>	<b>de 3 à 12 ans</b>
<b>Matériels de transport</b>	<b>de 3 à 5 ans</b>
<b>Agencements</b>	<b>de 8 à 10 ans</b>
<b>Mobiliers et matériels de bureau</b>	<b>de 3 à 10 ans</b>

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

**3.13 Contrats de location-financement**

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

**3.14 Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers**

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des goodwill), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

**3.15 Participation dans les sociétés mises en équivalence**

Ces participations, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, regroupent les coentreprises et les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Elles sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds pour le compte de cette société. Il est précisé que les quotes-parts des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence correspondant aux variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture sont présentées en provision pour risques financiers.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note I.3.14 « Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers ». Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métier, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel courant.

**3.16 Autres actifs financiers non courants**

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, et la part, à plus d'un an, des prêts et créances évalués au coût amorti et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants.

**3.16.1 Titres disponibles à la vente**

La catégorie « Titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative et/ou durable, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :
  - la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de Bourse à la clôture est inférieur depuis plus de dix-huit mois au prix de revient du titre ;
  - la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.
- Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

### 3. 16.2 Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « Prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés, d'autres prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

### 3. 17 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

### 3. 18 Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

### 3. 19 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent les placements de trésorerie, les titres monétaires et obligataires et les parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note I.3.20 « Disponibilité et équivalents de trésorerie »).

Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

### 3. 20 Disponibilité et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

notamment constitués d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe évalue les équivalents de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

### 3. 21 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part les provisions pour retraite, et d'autre part, les autres provisions non courantes.

#### 3. 21.1 Provisions pour engagements de retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts des actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net au titre des prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des

effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;

- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle ;
- et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les autres passifs courants hors exploitation.

#### 3. 21.2 Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évaluées selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « Autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « Provisions courantes ».

### 3. 22 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

### 3. 23 Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires, les autres emprunts et la juste valeur des produits dérivés passifs. Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et présentée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut ». La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste « Dettes financières courantes ».

### 3. 24 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des produits dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan pour sa juste valeur. À défaut d'une qualification de couverture, la variation de juste valeur doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeurs du dérivé dans le résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- **une couverture de juste valeur** permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif,

d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêts, cours de change, cours d'action, cours des matières, etc.) ;

- **une couverture de flux futurs de trésorerie** permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable ;

- **une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère** couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Construction Grands Projets sont considérés comme des instruments de *trading* directement affectés au contrat concerné.

## 3. 25 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting mis en œuvre à chaque clôture annuelle ou semestrielle.

Les engagements hors bilan sont présentés à l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

## 4. CHANGEMENT DE PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et afin d'améliorer la présentation de sa performance, le Groupe a décidé de préciser la présentation du compte de résultat consolidé en ajoutant un indicateur intermédiaire entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel : le résultat opérationnel courant.

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence et des autres éléments opérationnels courants et non courants. Cet indicateur n'a fait l'objet d'aucun retraitement par rapport aux exercices précédents.

Le résultat opérationnel courant est un indicateur destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2) et le résultat des sociétés mises en équivalence.

Les pertes de valeurs de goodwill ainsi que les autres éléments opérationnels non courants significatifs et inhabituels comprenant notamment les plus ou moins-values de cession de titres ainsi que les impacts des réévaluations à la juste valeur des quotes-parts détenues lors de changements de nature du

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

contrôle exercé sont comptabilisés dans le résultat opérationnel. Celui-ci est donc obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits qualifiés de non courants.

Ce changement de présentation a été appliqué rétrospectivement à la période comparative 2013, conformément aux dispositions d'IAS 1.

## 5. INFORMATION SECTORIELLE ÉCONOMIQUE

La norme IFRS 11 « Partenariats », d'application obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 entraîne la comptabilisation des chantiers en partenariat qui sont réalisés par l'intermédiaire d'une coentreprise par mise en équivalence (alors qu'elles étaient antérieurement consolidées en mode proportionnel). Pour VINCI Construction Grands Projets, les coentreprises sont principalement des contrats de construction et de génie civil réalisés en partenariat. Pour son reporting opérationnel qui sert de base au pilotage du Groupe, VINCI Construction Grands Projets intègre les coentreprises selon le mode proportionnel, car il considère que cette présentation traduit mieux la mesure de sa performance et de ses risques en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel, de besoin en fonds de roulement, ou d'endettement. L'information sectorielle économique reflète le reporting opérationnel.

Les états de synthèse présentés ci-dessous montrent l'impact du retraitement des coentreprises présentées en mode proportionnel sur les comptes IFRS, afin de produire les états financiers économiques utilisés pour le reporting opérationnel.

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

## 5.1 Bilan consolidé

<b>ACTIF</b>					
<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2014</b>	<b>Retraitement des coentreprises</b>	<b>Information sectorielle économique</b>	<b>Rappel 31.12.2013 publié</b>	<b>Rappel 31.12.2013 Information sectorielle économique</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>					
Immobilisations incorporelles	222	235	457	180	262
Écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	66 667	47 207	113 874	66 593	75 715
Participations dans les sociétés mises en équivalence	14 009	(14 009)	-	16 054	-
Autres actifs financiers non courants	9 892	-	9 892	10 333	10 333
Impôts différés actifs non courants	10 298	-	10 298	9 215	9 215
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>101 088</b>	<b>33 433</b>	<b>134 521</b>	<b>102 375</b>	<b>95 525</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>					
Stocks et travaux en cours	23 264	7 904	31 168	16 519	17 343
Clients et comptes rattachés	364 662	103 797	468 459	322 903	375 036
Autres créances d'exploitation	385 054	60 682	445 736	357 541	370 640
Autres actifs courants	41 375	10 047	51 422	43 047	46 452
Actifs d'impôt exigible	1 831	18	1 849	1 498	1 498
Impôts différés actifs courants	185	-	185	850	850
Actifs financiers de gestion de trésorerie	368 890	(16 512)	352 378	376 247	381 925
Disponibilités et équivalents de trésorerie	193 649	35 404	229 053	181 532	238 296
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>1 378 910</b>	<b>201 340</b>	<b>1 580 250</b>	<b>1 300 137</b>	<b>1 432 040</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 479 998</b>	<b>234 773</b>	<b>1 714 771</b>	<b>1 402 512</b>	<b>1 527 565</b>

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

## PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2014	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2013 publié	Rappel 31.12.2013 Information sectorielle économique
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
Capital social	67 854	-	67 854	67 854	67 854
Primes liées au capital	19 252	-	19 252	19 252	19 252
Réserves consolidées	14 757	-	14 757	18 417	18 417
Résultat net	40 450	-	40 450	31 495	31 122
Acompte sur dividendes	(35 013)	-	(35 013)	-	-
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>107 300</b>	<b>-</b>	<b>107 300</b>	<b>137 018</b>	<b>136 645</b>
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>107 300</b>	<b>-</b>	<b>107 300</b>	<b>137 018</b>	<b>136 645</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>					
Engagements de retraites et autres avantages au personnel	23 520	-	23 520	20 064	20 064
Provisions pour risques non courantes	54 737	(39 518)	15 219	14 090	14 090
Autres passifs non courants	1 998	-	1 998	2 520	2 520
Impôts différés passifs non courants	945	-	945	945	945
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>81 200</b>	<b>(39 518)</b>	<b>41 682</b>	<b>37 619</b>	<b>37 619</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>					
Provisions pour risques courantes	186 644	31 003	217 647	197 019	210 662
Fournisseurs	443 985	123 877	567 862	381 573	443 803
Passifs d'impôt exigible	4 202	655	4 857	3 295	3 846
Impôts différés passifs courants	185	-	185	850	850
Dettes financières courantes	76 192	34 722	110 914	21 374	21 725
Autres passifs courants	580 290	84 034	664 324	623 764	672 415
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>1 291 498</b>	<b>274 291</b>	<b>1 565 789</b>	<b>1 227 875</b>	<b>1 353 301</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 479 998</b>	<b>234 773</b>	<b>1 714 771</b>	<b>1 402 512</b>	<b>1 527 565</b>

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

## 5.2 Compte de résultat consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2014</b>	<b>Retraitement des coentreprises</b>	<b>Information sectorielle économique</b>	<b>Rappel 31.12.2013 publié</b>	<b>Rappel 31.12.2013 Information sectorielle économique</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 031 012</b>	<b>236 441</b>	<b>1 267 453</b>	<b>960 377</b>	<b>1 119 616</b>
Produits des activités annexes	1 373	-	1 373	892	892
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 032 385</b>	<b>236 441</b>	<b>1 268 826</b>	<b>961 269</b>	<b>1 120 508</b>
Achats consommés	(200 051)	(40 198)	(240 249)	(224 288)	(275 348)
Sous-traitance et autres charges externes	(514 044)	(119 718)	(633 762)	(471 384)	(531 582)
Charges de personnel	(214 377)	(64 650)	(279 027)	(228 081)	(256 223)
Impôts et taxes	(10 329)	(1 304)	(11 633)	(8 574)	(9 027)
Autres produits et charges opérationnels	1 750	(3 803)	(2 053)	(7 062)	(8 262)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(45 272)	(3 789)	(49 061)	8 667	3 258
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ</b>	<b>50 062</b>	<b>2 979</b>	<b>53 041</b>	<b>30 547</b>	<b>43 324</b>
Paiements en actions	(2 338)	-	(2 338)	(2 414)	(2 414)
Résultat des sociétés mises en équivalence	2 737	(2 921)	(184)	12 693	(446)
Autres éléments opérationnels courants	(346)	-	(346)	(1 706)	(1 713)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>50 115</b>	<b>58</b>	<b>50 173</b>	<b>39 120</b>	<b>38 751</b>
Effets de périmètre et cessions de titres	(186)	-	(186)	373	-
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>49 929</b>	<b>58</b>	<b>49 987</b>	<b>39 493</b>	<b>38 751</b>
Coût de l'endettement financier brut	(1 095)	(250)	(1 345)	(502)	(575)
Produits financiers des placements de trésorerie	4 108	54	4 162	2 809	3 244
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>3 013</b>	<b>(196)</b>	<b>2 817</b>	<b>2 307</b>	<b>2 669</b>
Autres produits et charges financiers	(963)	-	(963)	(804)	(797)
Charge nette d'impôts	(11 529)	138	(11 391)	(9 926)	(9 926)
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>40 450</b>	<b>-</b>	<b>40 450</b>	<b>31 070</b>	<b>30 697</b>
Part des minoritaires	-	-	-	(425)	(425)
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>40 450</b>	<b>-</b>	<b>40 450</b>	<b>31 495</b>	<b>31 122</b>

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

## 5.3 Chiffres d'affaires

<i>en millions d'euros</i>	<b>31.12.2014</b>	<b>Retraitement des coentreprises</b>	<b>Information sectorielle économique</b>	<b>Rappel 31.12.2013 publié</b>	<b>Rappel 31.12.2013 Information sectorielle économique</b>
<b>SEGMENTATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (PAR DESTINATION)</b>					
France	<b>128,6</b>	-	128,6	154,3	154,3
Europe	<b>286,7</b>	-	286,7	280,9	280,9
Amériques	<b>177,0</b>	40,1	217,1	169,0	169,0
Afrique	<b>37,7</b>	6,3	44,0	42,8	47,4
Asie	<b>392,2</b>	-	392,2	294,1	294,1
Moyen-Orient	<b>8,8</b>	154,0	162,8	1,2	155,8
Océanie	-	36,1	36,1	18,1	18,1
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>1 031,0</b>	<b>236,5</b>	<b>1 267,5</b>	<b>960,4</b>	<b>1 119,6</b>

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

## 5.4 Tableau des flux de trésorerie (Partie 1/2)

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2014</b>	<b>Retraitement des coentreprises</b>	<b>Information sectorielle économique</b>	<b>Rappel 31.12.2013 publié</b>	<b>Rappel 31.12.2013 Information sectorielle économique</b>
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	<b>40 450</b>	-	40 450	31 070	30 697
Dotations nettes aux amortissements	<b>24 673</b>	12 680	37 353	38 615	41 050
Dotations nettes aux provisions	<b>(3 669)</b>	386	(3 283)	(527)	(1)
Païement en actions	<b>(1 951)</b>	-	(1 951)	(2 077)	(2 077)
Plus ou moins values de cession	<b>(6 390)</b>	156	(6 234)	(740)	(3)
Dividendes des sociétés non consolidées et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	<b>(2 769)</b>	2 920	151	(12 693)	446
Coût de l'endettement financier net	<b>(3 013)</b>	196	(2 817)	(2 307)	(2 669)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	<b>11 529</b>	(138)	11 391	9 926	9 926
<b>Capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement financier</b>	<b>58 860</b>	<b>16 200</b>	<b>75 060</b>	<b>61 265</b>	<b>77 365</b>
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité (y compris dettes liées aux avantages au personnel)	<b>(24 331)</b>	(41 702)	(66 033)	5 122	8 423
Variation des provisions pour risques et charges courantes	<b>10 736</b>	(9 335)	1 401	(34 216)	(31 957)
Impôts payés	<b>(7 016)</b>	294	(6 722)	(943)	(769)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	<b>3 021</b>	(196)	2 825	2 297	2 717
Dividendes reçus des titres non consolidés et sociétés mises en équivalence	<b>9 537</b>	(9 537)	-	7 679	-
<b>Flux de trésorerie généré par l'activité (I)</b>	<b>50 807</b>	<b>(44 276)</b>	<b>6 531</b>	<b>41 204</b>	<b>55 779</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	<b>(39 751)</b>	(32 958)	(72 709)	(44 507)	(50 065)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	<b>3 082</b>	946	4 028	1 731	1 731
Acquisition d'immobilisations financières	<b>(418)</b>	-	(418)	-	-
Cession d'immobilisations financières	<b>64</b>	-	64	600	600
Incidence nette des variations de périmètre	<b>5 855</b>	(4 279)	1 576	-	-
Dividendes reçus des titres non consolidés	<b>32</b>	-	32	-	-
Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	<b>774</b>	(1)	773	1 186	1 186
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)</b>	<b>(30 362)</b>	<b>(36 292)</b>	<b>(66 654)</b>	<b>(40 990)</b>	<b>(46 548)</b>

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

## 5.4 Tableau des flux de trésorerie (Partie 2/2)

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2014	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2013 publié	Rappel 31.12.2013 Information sectorielle économique
Dividendes distribués par la société mère	(65 771)	(1)	(65 772)	(9 861)	(9 861)
Variation des emprunts et autres passifs financiers	-	-	-	(258)	(258)
Variation des actifs de gestion de trésorerie	59 962	35 732	95 694	38 023	35 392
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)</b>	<b>(5 809)</b>	<b>35 731</b>	<b>29 922</b>	<b>27 904</b>	<b>25 273</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I+II+III)</b>	<b>14 636</b>	<b>(44 837)</b>	<b>(30 201)</b>	<b>28 118</b>	<b>34 504</b>
Trésorerie nette à l'ouverture	170 968	56 764	227 732	145 267	198 099
Incidence des variations des cours des devises	1 740	2 337	4 077	(2 417)	(4 871)
<b>TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE</b>	<b>187 344</b>	<b>14 264</b>	<b>201 608</b>	<b>170 968</b>	<b>227 732</b>

<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>187 344</b>	<b>14 264</b>	<b>201 608</b>	<b>170 968</b>	<b>227 732</b>
<i>Actifs financiers de gestion de trésorerie</i>	<b>368 890</b>	(16 512)	352 378	376 247	381 925
<i>Autres dettes financières courantes et non courantes (hors découverts)</i>	<b>(69 887)</b>	(13 582)	(83 469)	(10 810)	(11 161)
<b>EXCÉDENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE</b>	<b>486 347</b>	<b>(15 830)</b>	<b>470 517</b>	<b>536 405</b>	<b>598 496</b>

## 5.5 Excédent financier net

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2014	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2013 publié	Rappel 31.12.2013 Information sectorielle économique
Comptes courants de trésorerie passifs	(19 587)	(13 582)	(33 169)	(10 810)	(11 161)
Autres dettes financières courantes	(50 300)	-	(50 300)	-	-
Découverts	(6 305)	(21 140)	(27 445)	(10 564)	(10 564)
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>(76 192)</b>	<b>(34 722)</b>	<b>(110 914)</b>	<b>(21 374)</b>	<b>(21 725)</b>
<b>ENDETTEMENT BRUT</b>	<b>(76 192)</b>	<b>(34 722)</b>	<b>(110 914)</b>	<b>(21 374)</b>	<b>(21 725)</b>
Actifs financiers de gestion de trésorerie	368 890	(16 512)	352 378	376 247	381 925
Disponibilités et équivalents de trésorerie	193 649	35 404	229 053	181 532	238 296
<b>Total actifs financiers</b>	<b>562 539</b>	<b>18 892</b>	<b>581 431</b>	<b>557 779</b>	<b>620 221</b>
<b>EXCÉDENT FINANCIER NET</b>	<b>486 347</b>	<b>(15 830)</b>	<b>470 517</b>	<b>536 405</b>	<b>598 496</b>

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

II NOTES RELATIVES AU BILAN  
ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

## 1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	AUGMENTATION	DIMINUTION	ÉCARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	31.12.2014
Valeur brute	8 872	93	(37)	2	8 930
Amortissements et provisions	(8 692)	(163)	144	3	(8 708)
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>180</b>	<b>(70)</b>	<b>107</b>	<b>5</b>	<b>222</b>

## 2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES

## 2.1 Variation de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	AUGMENTATION	DIMINUTION	ÉCARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	31.12.2014
Valeur brute	179 243	39 658	(23 781)	(30 368)	164 752
Amortissements et provisions	(112 650)	(25 204)	23 616	16 153	(98 085)
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>66 593</b>	<b>14 454</b>	<b>(165)</b>	<b>(14 215)</b>	<b>66 667</b>

## 2.2 Répartition par nature

<i>en milliers d'euros</i>	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE
Terrains	90	(11)	79
Constructions	2 070	(1 030)	1 040
Installations techniques, matériel	129 846	(79 603)	50 243
Matériel de transport	15 802	(5 636)	10 166
Mobilier de bureau, informatique, agencement	15 566	(11 805)	3 761
Immobilisations en cours	1 378		1 378
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>164 752</b>	<b>(98 085)</b>	<b>66 667</b>

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

## 2.3 Investissements de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2014
Constructions	543
Installations techniques, matériel	25 875
Matériel de transport	8 746
Mobilier de bureau, informatique, agencement	3 127
Immobilisations en cours	1 367
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>39 658</b>

## 3. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

## 3.1 Variation de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	31.12.2014
<b>Valeur des titres en début d'exercice</b>	<b>11 247</b>	<b>16 054</b>
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	-	-
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	12 693	2 737
Dividendes distribués	(7 679)	(9 537)
Variations de périmètre, écarts de conversion et autres	(207)	4 755
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>16 054</b>	<b>14 009</b>

## 3.2 Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

Les participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	% DÉTENTION	31.12.2013	31.12.2014
QDVC	49,00 %	16 054	14 009

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données en quote-part Groupe) :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	31.12.2014
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Chiffre d'affaires	159 239	236 441
Résultat opérationnel	12 335	2 796
Résultat net	12 693	2 737
<b>BILAN</b>		
Capitaux propres	15 625	(26 197)
Actifs courants	136 520	235 548
Actifs non courants	9 197	47 442
Passifs courants	130 092	309 187
Passifs non courants	-	-
Endettement financier net	62 194	(15 994)

## 4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	VALEUR BRUTE	PROVISIONS	VALEUR NETTE
Titres de participations	3 087	(1 162)	1 925
Autres actifs financiers disponibles à la vente	374	(260)	114
Autres actifs financiers non courants	9 599	(443)	9 156
Valeur d'équivalence des sociétés déconsolidées	(1 303)	-	(1 303)
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>11 757</b>	<b>(1 865)</b>	<b>9 892</b>

Au 31 décembre 2014, les principales sociétés non consolidées sont :

<i>en milliers d'euros</i>	% DÉTENTION	VALEUR NETTE
GTM Europe	100,00 %	762
VINCI Construction GPASG LLC	87,50 %	331
WMI Colombia	100,00 %	315
SITEC	99,68 %	275
Société centrale de matériel	99,99 %	152

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

**5. ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE**

Les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2014</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE</b>	<b>376 247</b>	<b>368 890</b>
OPCVM	170 973	<b>181 493</b>
Trésorerie	10 559	<b>12 156</b>
<b>DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>181 532</b>	<b>193 649</b>

Les actifs financiers de gestion de trésorerie sont constitués, à hauteur de 307,8 millions d'euros, de placements effectués auprès des sociétés mères, rémunérés à des conditions proches de celles du marché.

**6. BESOIN (EXCÉDENT) EN FONDS DE ROULEMENT**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2014</b>
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	16 519	<b>23 264</b>
Clients et comptes rattachés	322 903	<b>364 662</b>
Autres créances d'exploitation	357 541	<b>385 054</b>
Autres actifs courants	43 047	<b>41 375</b>
Actifs d'impôt exigible	1 498	<b>1 831</b>
<b>Stocks et créances d'exploitation (I)</b>	<b>741 508</b>	<b>816 186</b>
Dettes fournisseurs	381 573	<b>443 985</b>
Autres passifs courants	623 764	<b>580 290</b>
Passifs d'impôt exigible	3 295	<b>4 202</b>
<b>Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)</b>	<b>1 008 632</b>	<b>1 028 477</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (I - II)</b>	<b>(267 124)</b>	<b>(212 291)</b>
<i>Provisions courantes</i>	<i>(197 019)</i>	<i>(186 644)</i>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (après provisions courantes)</b>	<b>(464 143)</b>	<b>(398 935)</b>

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

**7. PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL****7.1 Engagements de retraites**

Les engagements de retraites du Groupe couverts par des provisions concernent principalement la France. Les provisions sont calculées selon les hypothèses suivantes :

	31.12.2013	31.12.2014
Taux d'actualisation	3,4 %	2,3 %
Taux d'inflation	2,0 %	1,8 %
Taux de revalorisation des salaires	3,0 %	2,8 %
Durée active résiduelle moyenne des employés	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Les engagements en matière de retraites concernent les indemnités conventionnelles de fin de carrière. Ils sont calculés selon la méthode actuarielle prospective et sont entièrement provisionnés au bilan.

en milliers d'euros

<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS</b>	<b>23 347</b>
----------------------------------------------------------	---------------

Dont part à moins d'un an 1 342

**7.2 Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période**

	31.12.2014
<b>Ouverture de la période</b>	<b>19 920</b>
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	650
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	2 777
<b>Clôture de la période</b>	<b>23 347</b>

**7.3 Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies**

Le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part des cotisations payées relative aux retraites n'est pas clairement identifiable.

Le montant des cotisations de retraite pris en charge sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 7,9 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 7,3 millions d'euros au 31 décembre 2013. Il comprend les cotisations versées à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

**7.4 Autres avantages au personnel**

en milliers d'euros

<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS</b>	<b>1 630</b>
----------------------------------------------------------	--------------

Dont part à moins d'un an 115

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

## 8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	DOTATIONS	REPRISES	REPRISES NON UTILISÉES	ÉCARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	31.12.2014
Garanties données aux clients	22 829	4 613	(3 570)	(2 970)	313	21 215
Remise en état des sites	2 058	601	(618)	-	177	2 218
Pertes à terminaison	88 557	39 289	(22 585)	-	(25 278)	79 983
Litiges	37 191	4 363	(3 271)	(7 296)	(234)	30 753
Restructuration	4 291	2 098	(804)	(143)	-	5 442
Autres risques courants	707	1 122	(93)	-	(150)	1 586
Reclassement part à moins d'un an non courant	41 386	-	-	-	4 061	45 447
<b>Risques courants</b>	<b>197 019</b>	<b>52 086</b>	<b>(30 941)</b>	<b>(10 409)</b>	<b>(21 111)</b>	<b>186 644</b>
Risques financiers	4 397	213	(190)	-	39 695	44 115
Autres risques non courants	51 079	12 090	(5 586)	(4 669)	3 155	56 069
Reclassement part à moins d'un an non courant	(41 386)	-	-	-	(4 061)	(45 447)
<b>Risques non courants</b>	<b>14 090</b>	<b>12 303</b>	<b>(5 776)</b>	<b>(4 669)</b>	<b>38 789</b>	<b>54 737</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>211 109</b>	<b>64 389</b>	<b>(36 717)</b>	<b>(15 078)</b>	<b>17 678</b>	<b>241 381</b>

Les natures de provisions sont définies dans les notes I.3.21 « Provisions non courantes » et I.3.22 « Provisions courantes ».

## 9. EXCÉDENT (ENDETTEMENT) FINANCIER

Le Groupe présente à la fin de l'exercice une trésorerie nette excédentaire de 486,3 millions d'euros qui s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	31.12.2014
Comptes courants de trésorerie passifs	(10 810)	(19 587)
Autres dettes financières courantes	-	(50 300)
Découverts	(10 564)	(6 305)
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>(21 374)</b>	<b>(76 192)</b>
<b>ENDETTEMENT BRUT</b>	<b>(21 374)</b>	<b>(76 192)</b>
Actifs financiers de gestion de trésorerie	376 247	368 890
Disponibilités et équivalents de trésorerie	181 532	193 649
<b>EXCÉDENT FINANCIER NET</b>	<b>536 405</b>	<b>486 347</b>

Dettes garanties par des sûretés réelles : néant.

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

**10. AUTRES PASSIFS COURANTS**

Les autres passifs courants représentent une ressource en fonds de roulement de 580,3 millions d'euros. Ils se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2014</b>
Clients - Avances sur travaux	205 664	<b>193 987</b>
Produits constatés d'avance	142 954	<b>116 670</b>
Comptes courants d'exploitation	83 639	<b>39 917</b>
Dettes fiscales et sociales	55 129	<b>62 465</b>
Autres dettes courantes	136 378	<b>167 251</b>
<b>AUTRES PASSIFS COURANTS</b>	<b>623 764</b>	<b>580 290</b>

**11. CHIFFRE D'AFFAIRES Y COMPRIS LES COENTREPRISES**

La norme IFRS 11 « Partenariats », consistant à comptabiliser des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, a pour incidence, de ne pas refléter le réel volume d'affaires traité par VINCI Construction Grands Projets.

<i>en millions d'euros</i>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>1 031,0</b>	<b>960,4</b>
Chiffre d'affaires des coentreprises	<b>236,5</b>	159,2
<b>Chiffre d'affaires y compris les coentreprises</b>	<b>1 267,5</b>	<b>1 119,6</b>

**12. CHIFFRE D'AFFAIRES**

L'évolution du chiffre d'affaires prend en compte l'effet des variations de périmètre et de change. Elle s'analyse comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
<b>Chiffre d'affaires de l'exercice</b>	<b>1 031,0</b>	<b>960,4</b>
dont :		
- effets de périmètre	-	(60,7)
- effet de change	-	(3,3)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES À PÉRIMÈTRE ET CHANGE CONSTANTS</b>	<b>1 031,0</b>	<b>896,4</b>

À structure et cours de change comparables, le chiffre d'affaires enregistre une progression de 15 % par rapport à l'exercice précédent.

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

## CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (par destination)

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
France	128,6	154,3
Europe	286,7	280,9
Amériques	177,0	169,0
Afrique	37,7	42,8
Moyen-Orient	8,8	1,2
Asie	392,2	294,1
Océanie	-	18,1
<b>TOTAL</b>	<b>1 031,0</b>	<b>960,4</b>

## 13. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 031 012</b>	<b>960 377</b>
Produits des activités annexes	1 373	892
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 032 385</b>	<b>961 269</b>
Achats consommés	(200 051)	(224 288)
Sous-traitance et autres charges externes	(514 044)	(471 384)
Frais de personnel	(214 377)	(228 081)
Impôts et taxes	(10 329)	(8 574)
Autres produits et charges opérationnels	1 750	(7 062)
Dotations aux amortissements	(24 673)	(38 615)
Dotations nettes aux provisions		
Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	1 538	104
Dépréciation d'actifs	(11 535)	10 123
Engagements retraites et autres avantages	(186)	181
Risques et charges courants et non courants	(10 416)	36 874
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ</b>	<b>50 062</b>	<b>30 547</b>

Les produits des activités annexes s'élèvent à 1,4 million d'euros au 31 décembre 2014. Ils sont essentiellement constitués de ventes d'études, de matériels et de produits locatifs.

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

**14. PAIEMENTS EN ACTIONS**

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 2,3 millions d'euros avant impôt. Elle est composée de plans d'épargne Groupe, de plans de stock-options et de plans d'actions de performance.

**14.1 Plans d'épargne Groupe**

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription au plan d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 2 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

**14.2 Options d'achat et de souscription d'actions**

Aucun nouveau plan d'options de souscription n'a été mis en place en 2014.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer, conformément à la norme IFRS 2, les justes valeurs des options concernées sont les suivantes :

PLAN	12.04.2012	02.05.2011
Volatilité (*)	27,65 %	26,93 %
Rendement attendu de l'action	6,95 %	8,29 %
Taux de rendement sans risque (**)	1,29 %	2,62 %
Taux de distribution du dividende espéré (***)	5,26 %	4,05 %
<b>JUSTE VALEUR DE L'OPTION</b> (en euros)	<b>4,02</b>	<b>7,66</b>

(\*) Volatilité estimée selon une approche multicritère.

(\*\*) Taux à 5 ans des obligations d'État français.

(\*\*\*) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les 3 années suivant la date d'attribution ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

**14.3 Actions de performance**

Le Conseil d'administration de VINCI du 15 avril 2014 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'incitation à long terme qui consiste en l'attribution d'une allocation conditionnelle comportant une partie en numéraire (« cash différé » ; hors champ d'application d'IFRS 2) et une partie sous la forme d'une attribution d'actions de performance. L'allocation en numéraire et les actions de performance ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans. Elles sont conditionnées à la présence dans le Groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition, ainsi qu'à des conditions de performance pour les actions de performance.

La juste valeur des actions de performance a été estimée par un actuaire externe. Les principales hypothèses utilisées pour ces évaluations sont les suivantes :

	PLAN 2014	PLAN 2013	PLAN 2012
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	52,61	35,47	36,37
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	44,88	28,57	28,00
Juste valeur du cours à la date d'attribution (en %)	85,31 %	80,56 %	77,00 %
Maturité à l'origine - période d'acquisition	3 ans	2 ans	2 ans
Taux d'intérêt sans risque (en %)	0,28 %	0,11 %	0,36 %

Les plans 2013 et 2012 prévoient que les actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans sous réserve du respect de critères de performance boursier et financier de VINCI. Conformément à la norme IFRS 2, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers intervenue depuis la date d'attribution des actions.

**15. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS**

en milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013
Résultat de change	(271)	(111)
Impact d'actualisation	(692)	(693)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS NETS</b>	<b>(963)</b>	<b>(804)</b>

**16. CHARGE NETTE D'IMPÔTS****16.1 Analyse de la charge nette d'impôts**

en milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013
Impôts courants	(12 612)	(10 296)
Impôts différés	1 083	370
<b>TOTAL</b>	<b>(11 529)</b>	<b>(9 926)</b>

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

**16.2 Taux d'impôt effectif***en milliers d'euros*

<b>Résultat imposable</b>	<b>49 242</b>
Taux d'imposition théorique	34,43 %
<b>IMPÔTS ATTENDUS</b>	<b>(16 954)</b>
Différentiel de taux (pays étranger)	21 007
Création (utilisation) de déficits reportables n'ayant pas donné lieu à impôts différés	(5 009)
Impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts	(12 056)
Différences permanentes et divers	1 483
<b>IMPÔTS EFFECTIVEMENT CONSTATÉS</b>	<b>(11 529)</b>
Taux d'impôt effectif	23,41 %

**16.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés**

Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus des différences temporaires. Ils se ventilent comme suit à la clôture de l'exercice :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>ACTIF</b>	<b>PASSIF</b>	<b>NET</b>
	10 483	1 130	9 353

**16.4 Actifs d'impôts différés non comptabilisés**

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2014 à 23,7 millions d'euros.

**17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché.

**17.1 Rémunération des membres du comité de direction**

L'ensemble des rémunérations des membres du comité de direction, pour la part supportée par VINCI Construction Grands Projets, a représenté un montant de 2 739 592 euros en 2014.

**17.2 Autres**

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note II.3.2 « Informations financières sur les sociétés mises en équivalence ».

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

**18. INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AUX CONTRATS DE CONSTRUCTION**

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

Les avances correspondent aux montants reçus avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés. Leur modalité de remboursement dépend des dispositions propres à chaque contrat.

Les éléments relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
Contrats de construction en cours, actifs	<b>130 180</b>	56 769
Contrats de construction en cours, passifs	<b>(135 692)</b>	(132 086)
<b>Contrats de construction en cours</b>	<b>(5 512)</b>	<b>(75 317)</b>
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	<b>2 228 642</b>	2 419 860
Moins factures émises	<b>(2 234 154)</b>	(2 495 177)
<b>Contrats de construction en cours avant avances reçues des clients</b>	<b>(5 512)</b>	<b>(75 317)</b>
Avances reçues des clients	<b>(130 878)</b>	(158 210)
<b>Contrats de construction en cours, nets</b>	<b>(136 390)</b>	<b>(233 527)</b>

**19. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>
Bonne exécution et performance bonds	446 970	105 819
Retenues de garanties	71 414	5 552
Paiement à terme sous-traitants et fournisseurs	4 358	331
Soumissions	16 271	-
Cautions fiscales et douanières	708	-
Contrats de location simple	21	-
Autres engagements	66 926	41 331
<b>TOTAL</b>	<b>606 668</b>	<b>153 033</b>

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

**20. CHARGES DE PERSONNEL - EFFECTIF**

EFFECTIF MOYEN	31.12.2014	31.12.2013
Ingénieurs et cadres	1 260	1 293
Non cadres	4 098	4 280
<b>TOTAL</b>	<b>5 358</b>	<b>5 573</b>

Les charges de personnel de l'ensemble des sociétés du Groupe s'élèvent à 214,4 millions d'euros.

**Droit à la formation**

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 43 milliers au 31 décembre 2014.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le DIF sera remplacé par un nouveau dispositif qui prévoit, pour chaque salarié, la création d'un compte personnel de formation (CPF) sur lequel seront créditées 24 heures de formation par an les 5 premières années et 12 heures les années suivantes (dans la limite d'un plafond de 150 heures). Les heures acquises dans le cadre du DIF seront transférées sur le CPF et pourront être consommées jusqu'au 31 décembre 2020.

**21. AUTRES INFORMATIONS****LITIGES ET ARBITRAGES**

Un litige oppose le King County de la ville de Seattle à un groupement d'entreprises dans lequel VINCI Construction Grands Projets a une participation de 60 % et ayant pour objet l'exécution d'un contrat portant sur la construction de travaux souterrains (deux tunnels dénommés Brightwater central). En raison de conditions géotechniques rencontrées particulièrement difficiles et de modifications des conditions initialement définies, les travaux n'ont pas pu être réalisés tels que prévus par le contrat et il en a résulté des retards et des surcoûts. Dans ce contexte, le King County a décidé de faire procéder à l'achèvement de l'un des tunnels par une autre entreprise, qui disposait d'un tunnelier employant une technologie différente de celle du tunnelier qui avait été imposé contractuellement au groupement. Le King County a saisi le tribunal supérieur du King County de Seattle afin d'obtenir l'indemnisation des dépenses engagées pour l'achèvement des travaux ainsi que de divers préjudices qu'il prétend avoir subis, tandis que le groupement a réclamé, de son côté, l'indemnisation de surcoûts liés à l'exécution des travaux. Un procès s'est déroulé devant un jury populaire qui, le 20 décembre 2012, a rendu un verdict aux termes duquel le groupement est tenu de verser 155 millions de dollars au King County tandis que le King County est tenu de verser 26 millions de dollars au groupement.

Le tribunal supérieur du King County a rendu un jugement le 7 mai 2013 formalisant ce verdict. Après avoir payé le montant de la condamnation, le groupement a, le 31 mai 2013, interjeté appel de ce jugement devant la cour d'appel de l'État de Washington. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

**22. LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014**

<b>1/ Société mère</b>	<b>PAYS</b>	<b>% D'INTÉRÊT</b>
VINCI Construction Grands Projets	France	100
<b>2/ Filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidées par intégration globale</b>		
Consortio VCGP SAS	République dominicaine	100
Constructora VCGP Chile SA	Chili	100
Hydroplus	France	100
Janin Atlas Inc.	Canada	100
OEA Grands Projets	Libye	65
Puente Atlantico	Panama	100
S.C Grupo 3	Chili	100
VCGP - Sdn Bhd	Malaisie	100
Water Management International	France	100
<b>3/ Filiale exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidée par mise en équivalence</b>		
EV LNG Wheatstone	Australie	25
CTM Chili	Chili	60
QDVC	Qatar	49
<b>4/ Pourcentage dans les sociétés en participation et groupements d'intérêt économique créés pour la réalisation de grands chantiers</b>		
Aéroports de Phnom-Penh & Siem Reap	Cambodge	70
Autoroute Maliakos - Kleidi	Grèce	11
Autoroute Moscou - St Pétersbourg	Russie	44
Autoroute Patras - Corinthe	Grèce	27
Barrage d'Assiout	Égypte	33
Coentunnel	Pays-Bas	19
Crossrail	Angleterre	27
Enceinte de confinement de Tchernobyl	Ukraine	50
Lee Tunnel	Angleterre	30
Ligne grande vitesse Sud Europe Atlantique (SEA)	France	10
Métro du Caire, ligne 3	Égypte	29
Nouvelle Route du Littoral	La Réunion (France)	20
Ohio East End Crossing	États-Unis	32
Projet ITER - Bâtiment du réacteur Tokamak	France	15
Station de pompage de Doha	Qatar	30
Tour Odéon	Monaco	10
Tunnel de Shieldhall	Écosse	50
Tunnels d'Hallandsås	Suède	40
Yamal Réservoirs LNG	Russie	50

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2014

À l'attention de l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI Construction Grands Projets, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note I.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe VINCI Construction Grands Projets a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés, dans un contexte où les conséquences de la poursuite de la crise économique en Europe, notamment sur la croissance économique, rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ces estimations portent notamment sur :

- les contrats de construction : le groupe VINCI Construction Grands Projets comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison, comme indiqué dans la note I.3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les hypothèses retenues par le Groupe pour ces estimations et revu les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine,

le 13 février 2015

Les Commissaires aux comptes

**KPMG Audit,**  
**Département de KPMG S.A.**  
Philippe BOURHIS

**DELOITTE & ASSOCIÉS,**  
Marc de VILLARTAY



5, cours Ferdinand-de-Lesseps – F-92851 Rueil-Malmaison cedex  
Tél. : +33 1 47 16 47 00 – Fax: +33 1 47 16 33 60  
[www.vinci-construction-projets.com](http://www.vinci-construction-projets.com)